Centre de gestion de la FPT de l'Ain

Le Mensuel d'information du Centre de Gestion de l'Ain

N° 89 – Novembre 2023

L'EDITO DE LA PRÉSIDENTE

Comme vous le savez la réforme des retraites est entrée en vigueur le 1er septembre 2023. L'âge légal de départ à la retraite sera porté progressivement à 64 ans.

Devant cette réforme de grande ampleur, les services du CDG01 souhaitent vous accompagner dans le suivi et la gestion des dossiers retraites des agents territoriaux de l'Ain.

Dans ce cadre, nous vous proposons de participer à deux webinaires sur la réforme des retraites les 16 et 30 janvier 2024 (en visioconférence) ainsi que le 8 février 2024 dans nos locaux à Péronnas.

Nos services vous proposent également des "Ateliers CNRACL" tout au long de l'année 2024.

Ces ateliers aborderont notamment les dossiers de liquidation, de qualification de compte individuel retraite (QCIR), de compte individuel retraite (CIR), ainsi que la bonne gestion de l'espace employeur PEP'S.

N'hésitez pas à vous inscrire et retrouverez toutes ces informations sur notre site internet.

La Présidente du Centre de Gestion de l'Ain

Hélène CEDILEAU
Maire de Péronnas

SOMMAIRE DU N° 89

TEXTES OFFICIELS :

1. Décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale

A LIRE

Synthèse des principaux enseignements de la consultation FP+

REVUE DE PRESSE DES CDG AURA

Lancement de la revue de presse des CDG AURA – Edition n°3

ACTUALITÉS JURIDIQUES NON STATUTAIRES

2. Futurs seuils européens pour les procédures formalisées (à compter du 1er janvier 2024)

3. Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte

4. Version actualisée du Guide des prix 2023 de l'OECP

FOCUS :

5. Les actualités du service Retraites

- **Calendrier 2024 des formations – Ateliers CNRACL**
- **Matinées d'information sur la réforme des retraites CNRACL**

6. 2ème édition nationale de la journée de la laïcité

TEXTES OFFICIELS

1. Décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale est paru au Journal Officiel du 1er novembre 2023..
Le texte a pour vocation de créer une prime de pouvoir d'achat forfaitaire au bénéfice des agents publics, fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également les agents contractuels de droit public, des collectivités territoriales.
À la différence de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière, l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a un caractère facultatif dans la fonction publique territoriale.
L'organe délibérant détermine le montant de la prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération selon le barème pouvant aller de 300 à 800 € en fonction de la rémunération des agents concernés.
La prime est versée en une seule fois ou en plusieurs fractions par l'employeur public avant le 30 juin 2024.

Pour en savoir plus consultez notre site internet,

A LIRE

2. Synthèse des principaux enseignements de la consultation FP+

Le programme Fonction Publique + est un programme de transformation des modes et des conditions de travail dans la fonction publique qui est fondé sur une démarche d'amélioration continue. Il repose sur 6 engagements pour améliorer les conditions et la qualité de vie au travail. (voir notre lettre d'info n°86)

Lors de cette consultation, 110 253 agents des 3 versants se sont ainsi exprimés pour donner leur avis sur les six engagements selon 3 modalités possibles :
• Répondre à l'enquête en ligne,
• Partager des suggestions,
• Voter pour des propositions déposées par d'autres agents,

Ces contributions des agents publics vont permettre d'affiner les six engagements initiaux du programme Fonction Publique + qui seront ensuite déclinés et animés de façon déconcentrée dans des collectifs de travail, afin de s'adapter à la réalité et à la diversité des besoins.
Ces contributions viendront ainsi nourrir les plans d'actions des managers et des collectifs de travail qui en définiront des mesures concrètes adaptées aux enjeux des équipes qu'ils dirigent.
Le premier volet quantitatif des résultats de cette enquête en ligne fait l'objet du présent rapport qui sera enrichi avec l'analyse qualitative des 262 564 contributions aux questions ouvertes et des 10 347 contributions de la boîte à idées. Au total l'ensemble de ces 383 164 contributions pourront alimenter et contribuer à la suite de la mise en œuvre du programme FP+.

Consultez la synthèse de cette consultation FP+

REVUE DE PRESSE DES CDG AURA

La revue de presse
des Centres de gestion Auvergne-Rhône-Alpes

Chaque mois, l'unité Documentation du cdg69 effectue une sélection d'articles ayant marqué l'actualité.

La vingtaine de revues, accessibles uniquement par abonnement (La Semaine juridique, Le Moniteur, Le Journal des Maires, La Lettre du Maire, l'AJDA, Maires de France, La Gazette des communes, les IAJ, Technicités, Contrats publics…), est passée au peigne fin pour en extraire les articles susceptibles d'intéresser les collectivités.

Vous souhaitez lire un ou plusieurs articles ? Remplissez le formulaire en ligne accessible ci-dessous.
Vous recevrez une copie* par courriel dans les jours suivant votre demande.

**copie effectuée dans le respect des règles du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).*

Accéder à la revue de presse du mois de novembre

3. Futurs seuils européens pour les procédures formalisées (à compter du 1er janvier 2024)

La Commission européenne a communiqué aux États membres les futurs seuils d'application des directives européennes relatives aux marchés publics et aux contrats de concession. Ils seront applicables à compter du 1er janvier 2024.
La modification des seuils a lieu tous les deux ans. Elle permet de corriger les évolutions monétaires.
Il est constaté une hausse entre 2 et 3% par rapport aux seuils actuels.

MARCHÉS	2022-2023	2024-2025
MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES DES POUVOIRS ADJUDICATEURS CENTRAUX	140 000 euros	143 000 euros
MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES DES AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS	215 000 euros	221 000 euros
MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES DES ENTITÉS ADJUDICATRICES ET MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ	431 000 euros	443 000 euros
MARCHÉS DE TRAVAUX ET LES CONTRATS DE CONCESSIONS	5 382 000 euros	5 538 000 euros

Direction des affaires juridiques, 2023

4. Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte

Cette loi s'inscrit pleinement dans la logique de "verdissement de la commande publique" dans le prolongement de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Plusieurs dispositions visent à améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans la commande publique :

- ✓ l'obligation d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables est clarifié et élargi ;
- ✓ les conditions de détermination de « l'offre économiquement la plus avantageuse » peut « tenir compte du meilleur rapport qualité-prix, qui est évalué sur la base de critères comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux » (modification de l'article L. 2152-7 du CCP) ;
- ✓ 2 nouveaux dispositifs d'exclusion des procédures de passation des marchés publics sont prévus : pour les entreprises ne satisfaisant pas à leur obligation d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre et à celle de publication d'informations en matière de durabilité (directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022, dite "Corporate Sustainability Reporting Directive") ;
- ✓ la loi simplifie la passation des marchés conclus par les entités adjudicatrices dont les activités, notamment de production et distribution d'énergie, de traitement et distribution d'eau ou de transport de passagers, jouent un rôle moteur dans la transition énergétique nationale.

5. Version actualisée du Guide des prix 2023 de l'OECP

Ce nouveau guide a pour but de conseiller les acheteurs publics et les opérateurs économiques en proposant des bonnes pratiques en termes de détermination des prix dans les marchés publics.

Les nouveaux développements concernent principalement les conséquences des différentes crises récentes. En effet, il est désormais possible de modifier le prix ou les clauses financières d'un marché public durant son exécution s'il y a un motif d'intérêt général et que cela ne modifie pas le contrat initial substantiellement. Ce nouveau guide s'attarde également sur les différentes méthodes de notation et d'analyse des prix en phase de consultation.

Les actualités du service Retraites

Calendrier 2024 des formations – Ateliers CNRACL
Matinées d'information sur la réforme des retraites CNRACL

Calendrier 2024 – Ateliers CNRACL

- 25 janvier 2024
- 29 février 2024
- 21 mars 2024
- 25 avril 2024
- 13 juin 2024
- 26 septembre 2024
- 31 octobre 2024
- 28 novembre 2024

- Travail en ateliers par demi-journée de 8h45 à 12h (groupes min. 8 et maxi. 10 pers.) dans les locaux du CDG01 portant sur des dossiers de :

  - de liquidation, de qualification de compte individuel retraite (QCIR),
  - de compte individuel retraite (CIR),
  - de demande d'avis préalable de simulation,
  - sur l'espace employeur PEP'S

Pour en savoir plus et s'inscrire, consulter notre site internet

---

Matinées d'information sur la réforme des retraites CNRACL

Dans le cadre de la réforme des retraites des agents affiliées à la CNRACL, les services du Centre de Gestion de l'Ain vous proposent des matinées d'informations.

- Mardi 16 janvier 2024 en visio conférence de 9h 12h
- Mardi 30 janvier 2024 en visio conférence de 9h à 12h
- Jeudi 8 février 2024 dans les locaux du CDG01 de 9h à 12h

Elles porteront essentiellement sur :

- le relèvement de l'âge légal,
- le relèvement de la durée d'assurance,
- les départs anticipés,
- la retraite progressive…

Pour en savoir plus et s'inscrire, consulter notre site internet

ANDCDG Association Nationale des Directeurs et Directeurs-Adjoints des Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale

2ème ÉDITION NATIONALE DE LA JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ Lundi 11 décembre 2023 de 14h00 à 17h00 en visioconférence

Les référents laïcité des centres de gestion, réunis au sein du réseau professionnel de l'ANDCDG, ont décidé de s'unir afin d'organiser une rencontre nationale dans le cadre de la journée nationale de la laïcité.

Après une première édition réunissant plus de 500 inscrits, cette deuxième rencontre se tiendra l'après-midi du lundi 11 décembre prochain et proposera une rétrospective/prospective du principe de laïcité au travers, notamment, de regards jurisprudentiels suivie d'une table ronde mêlant quizz et échanges autour des principales saisines reçues par les référents laïcité des centres de gestion.
Ouverte aux centres de gestion et notamment leurs référents laïcité, cette visioconférence s'adresse également à l'ensemble des agents des collectivités intéressés par cette thématique.

Programme

14h00 > Ouverture de la visioconférence, Olivier DUCROCQ, Président de l'ANDCDG

14h15 > Rétrospective/perspective du principe de laïcité et regards jurisprudentiels

. Bruno SCHREINER, Directeur général adjoint du CDG 48
. Caroline REGNIER, rapporteure publique, Cour Administrative d'Appel de Douai

14h45 > Échanges avec les participants

15h00 > Table ronde : un référent laïcité : pour quoi faire ?

. Élise UNTERMAÏER-KERLEO, Maîtresse de conférences à l'université Jean Moulin Lyon 3, Référente déontologue et laïcité des CDG 69, 15, 26, 38, 42, 43

. Gaëtane KOSTRZEWA, Directrice des Démarches administratives et Citoyenneté, Référente laïcité de la ville de Tourcoing

. Julie FOURNET, Référente laïcité CDG 80 . Alexis HUET, Référent laïcité CDG 76

. Claude BEAUFILS, Administrateur territorial général et magistrat financier à la retraite, Référent déontologue et laïcité des CDG Occitanie

. Johanne SAISON, Professeure à l'université de Lille, Référente laïcité du CDG 59

16h30 > Échanges avec les participants

16h45 > Clôture, Benoit de KILMAINE, Directeur du CDG 37

N'hésitez pas à vous inscrire, c'est ici